

Image not found or type unknown



Contravention avec l'italie

Par **michel**, le **25/08/2009 à 10:15**

Bonjour,
Contravention avec amende établie en juillet 2008 à Pise en Italie,
document reçu en août 2009 par commissariat en France.
Dois-je régler cette contravention ?

Par **Tisuisse**, le **25/08/2009 à 11:32**

Bonjour,

La réponse est OUI car il existe des accords de réciprocités signés entre la France et l'Italie, ces accords portent précisément sur les infractions routières et leurs amendes.